



ID: 065-246500573-20210914-2021_110-DE



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 07/09/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice: 62

Nombre de membres présents : 44 Nombre de suffrages exprimés : 54

Votes Pour: 54 Vote(s) Contre: 0

Abstention(s): 0

Objet : Plan de financement du véhicule électrique

N° 2021-110

Présents (42): GUILBERT-VIARRIEU Annie, PICHON Evelyne, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, PRISSET Monique, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, ESCOULA Bernard, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, PETIT Caroline, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, NARS Aline, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents en visio: HELARY Yann, LEGOFF Stéphanie

Présents non votant : FOUGA Sabine, ROUSSEL Jean-Claude, DUPRAT Julie

<u>Absents excusés (8)</u>: MOUNIQ Jean, SAJOUS Sébastien, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, OZUN Benjamin, DELOM Christian, CASCARRE Victor

Procurations (10):

RODRIGUEZ Marie-José à CARRERE Philippe

SOLANA Michel à RICARD Louis RIVIERE Alain à BEYRIE Maryse DUBERNARD Alain à PETIT Caroline BRUNET André à GIRON Julienne BERTRANUC Evelyne à ARMANET Henri

BRUN Didier à PAUCIS Jean JARENO Sandra à HELARY Yann MIR André à AIZIER Philippe SALAT Jacques à DARAN René

Michel CHAZOTTES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires l'acquisition d'un véhicule électrique pour les besoins des services, et la Région a confirmé le maintien de son dispositif d'aide « Eco chèque mobilité collectivités ».

Le montant de l'aide est de 30% du coût d'acquisition*, plafonné à 20 000€, pour l'achat d'au maximum 2 véhicules par collectivité.

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le



ID: 065-246500573-20210914-2021_110-DE

*le coût d'acquisition retenu est le prix d'achat TTC du véhicule hors frais divers (carte grise, frais de dossier, de mise en circulation ...), remises et bonus écologiques déduits.

Monsieur le Président propose de déposer un dossier selon le plan de financement suivant :

Coût TTC:	19 907.36€
Région OCCITANIE	5 972.21€
SDE	2 000.00€
FCTVA	2 449.24€
Autofinancement	9 485.91€

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaire l'approbation de ce plan de financement et l'autorisation de solliciter l'aide de la Région Occitanie au titre du dispositif « Eco chèque mobilité collectivités ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement présenté par Monsieur le Président ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les aides auprès de la Région Occitanie et du SDE 65;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président, Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Château de Ségure 65240 ARREAU